

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

81.180

Objet

TRANSFERT EMPRUNT DE  
1 000 000 F SOUSCRIT PAR  
LA SEMAR-ROYAN-SAINTONGE

DATE DE CONVOCATION

6 Novembre 1981

DATE D'AFFICHAGE

6 Novembre 1981

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 27

Nombre de présents. 22

Nombre de votants. 23

Pour ..... 23

Contre .....

Abstentions .....

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PRÉFECTURE

20. NOV. 1981

ROCHEFORT-S/MER (Chte-M)

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt un  
le treize novembre à 18 heures 30  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, LACHAUD, FOUCHE, BOUTET,  
BOUCHET, BUJARD, TETARD, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET, BOISARD  
COLLE, BOULAN, BROTEAU, BERLAND, CABAL, DEFOUR, PELLETIER,  
POUGET, TAP, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DUFÉIL par M. BOISARD

Absents : MM. GUICHAOUA, PAPEAU, MONTRON, VIAUD.

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Le rapporteur rappelle que par traité de concession en  
date du 26 avril 1978, la Commune de ROYAN a confié à la SEMAR-ROYAN-  
SAINTONGE la réalisation du lotissement BIRAT.

Pour assurer le financement des dépenses d'acquisitions  
et des travaux d'aménagement du lotissement, la SEMAR-ROYAN-SAINTONGE  
a souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations l'emprunt  
suivant :

Contrat 26/003696 01 W

Montant 1 000 000 F

Durée 4 ans

Taux 8 %

Par convention approuvée le 11 Mai 1979, la Commune  
de ROYAN a pris en charge le remboursement des annuités de l'emprunt  
d'un montant global de 1 000 000 F et s'est engagée à reprendre à  
son nom l'emprunt souscrit directement par la SEMAR-ROYAN-SAINTONGE,  
ce au plus tard à la réception provisoire des travaux.

M. le Maire fait connaître au Conseil qu'il y a lieu  
de régulariser la situation en acceptant la prise en charge de  
l'emprunt susvisé à compter de l'échéance du 25 Mai 1982.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

.../...

. d'accepter la prise en charge à partir du 25 Mai 1982 de l'emprunt de 1 000 000 F contracté par la SEMAR-ROYAN-SAINTONGE et faisant l'objet du contrat N° 26/003696 01 W du 8 juin 1979,

. de s'engager, en conséquence à payer les 2 dernières annuités d'un montant respectif de 560 789,23 F capital et intérêts calculés au taux prévu au contrat.

. d'autoriser M. le Premier-Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant au contrat à intervenir entre la SEMAR-ROYAN-SAINTONGE, la commune et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Fait et délibéré à ROYAN, Les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre, MM Les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



*Pierre LIS.*  
Pierre LIS.

APPROUVÉ  
17 DEC. 1981  
Rochelle, le  
Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général.  
*J.F. YAVCHITZ*